

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	34/2021
Membres présents :	44		
Nombre de pouvoirs :	6	SÉANCE DU	13 juillet 2021
Nombre de votants :	50		
Date de convocation :	24 juin 2021		
Date d'affichage :	1 <sup>er</sup> juillet 2021		

Le treize juillet deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle St Loup rue St Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

3CBO : BETHOUL Christophe (visioconférence), Jean-Luc CHEVALIER (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence).

CCCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), JOBET Yohan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie (visioconférence).

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline (visioconférence), LAMIGEROCHE Chantale, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (visioconférence), BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CLERET Benjamin, COULON François, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît (visioconférence), DUPATY Gérard, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), GUERIN Régis, JOLIVET Thierry (visioconférence), LELIEVRE Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

CCCCFG : BOUTRON Thierry, FEVRIER Albert,

AME : DUCHENE Jean-Marie, De LAPORTE Hélène, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard

PARTENAIRE : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne.

**POUVOIRS :** MME LUCAS Nathalie a donné pouvoir à M. NERAUD Frédéric, M. TERRIER Charles a donné pouvoir à M. BOUSCAL Fabrice.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Secrétaire de séance :** MME CARNEZAT Marie-Laure, Agglomération Montargoise et rives du Loing.

## **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

---

Il est rappelé que dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales, etc.), ainsi que la Région et le Département.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Il est à noter que le territoire est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCoT AEC). Le Projet d'Aménagement Stratégique, valant Projet de Territoire, est en cours de co-construction avec les acteurs et partenaires du territoire et devrait être approuvé d'ici la fin d'année 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Le territoire a toutefois déjà réalisé, dans les dernières années et en concertation avec les acteurs locaux, différentes études stratégiques et établi différents plans d'actions qui constituent le socle de sa politique de développement.

À partir des grandes stratégies déjà adoptées, et dans le cadre des travaux préparatoires au CRTE, un **projet de territoire cadre du CRTE a été défini**. Il se base sur deux grandes ambitions :

→ **Être un territoire stimulant par nature, qui fait grandir et donne vie aux projets**

- Il s'agit d'une promesse centrée sur les trajectoires de vie et d'affaires, mais aussi sur l'engagement du territoire pour l'avenir. Le territoire doit pouvoir encourager et motiver les initiatives.
- L'accent est mis sur l'accueil, l'accompagnement, la fertilisation des projets personnels et professionnels.
- Les espaces naturels, à protéger, apparaissent comme de véritables espaces de respiration et les friches industrielles, à reconquérir et réinvestir, peuvent inspirer de nouveaux projets.

→ **Devenir un Territoire à Énergie Positive**

- Cette ambition traduit une trajectoire énergétique et un objectif à l'horizon 2050 qui correspond à une diminution de 45% des consommations d'énergie et à l'atteinte d'une couverture à 100 % des besoins énergétiques par des énergies renouvelables.
- Cela traduit également la façon de conduire cette trajectoire, en mobilisant les énergies (ressources naturelles et humaines) du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique, assurer une meilleure qualité de vie et proposer de nouvelles perspectives de développement.

Le projet se décline autour de trois grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire
  - Orientation 2 : Veiller à la cohésion territoriale et sociale
  - Orientation 3 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire
- Ces orientations sont elles-mêmes déclinées en objectifs stratégiques.

Le **plan d'action du CRTE** est la traduction du projet de territoire et se décline en opérations portées par les acteurs territoriaux.

Le plan d'action du CRTE du Gâtinais montargois a été établi à partir :

- d'un appel à manifestation d'intention diffusé auprès des différentes collectivités du territoire afin d'établir,
- des travaux réalisés dans le cadre du Contrat de Transition Écologique initié à l'automne 2020.

Le plan d'action proposé dans sa version 2021 est composé de 90 actions et projets identifiés comme structurants pour le territoire lors du comité des financeurs du 22 juin 2021 et du comité de pilotage du 23 juin 2021.

À l'issue des travaux préparatoires réalisés, un projet de CRTE détaillé et une annexe relative au plan d'action identifiant les actions et projets structurants du territoire ont été rédigés (cf. documents joints).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**



**VALIDE** le principe d'élaboration et de mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique à l'échelle du PETR Gâtinais montargois et animé par ce dernier

**APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Écologique et son annexe relative au plan d'action identifiant les actions et projets structurants du territoire

**AUTORISE** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique et tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com